

N/REF : 14/06/2024 15H12 C:262735 I:34958
V/REF : OSMIL805619937
V/Email reçu le Vendredi 14/06/2024 à 15H12

FONCIA AGDA
Agence AGDA Andreolety
85 AVENUE JEAN JAURES
38320 EYBENS

IMMEUBLE : 8/10/12 GENETS
8/10/12 ALLEE DES GENETS
38000 GRENOBLE

St Martin-H, le 19 Juin 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 8-12 GENETS - MONTEE 8 - 7EME ETAGE - LOCATAIRE MR HIRECHE
06 59 70 12 10

MOTIF : INTERVENIR POUR UN REFOULEMENT SUR L'EVACUATION DU LOGEMENT
BIEN ME PRECISER SI L'INTERVENTION EST PRIVATIVE OU COLLECTIVE

Donneur d'ordre : Mme A CABREIRA

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une
pompe haute pression.

LE 18/06/2024 A 13H30
INTERVENTION DEPUIS LE LOGEMENT
DEBOUCHAGE DE L'ECOULEMENT CUISINE
VERIFICATION DU BON ECOULEMENT

OBSERVATION; PRIVATIF

OBSERVATIONS : FC LCOMPTER Email envoyé le 18/06/24 à 15H38 Mme A CABREIRA

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Ff Débouchage/Pomp.1h+Dépl.0 a 10km	1	176,90	176,90
	TOTAL H.T.			176,90
	T.V.A. a 10,00%			17,69
	TOTAL T.T.C.En EURO			194,59

Valeur en votre règlement au 31 Juillet 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN